



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire**

Samedi 02 décembre 2023

**En visio-conférence *uniquement*
9h30 - 12h30**

Présences :

Quorum nécessaire : 33%

Nombre de voix total : **19119**

Nombre d'associations présentes : 57 soit 6.195 voix

Nombre de d'associations représentées par pouvoir : 93 soit 6.669 voix

Quorum atteint : 67,36% des associations présentes ou représentées en visioconférence.

- Nomination d'un/une Président(e) de séance : Jean Mitsialis
- Nomination d'un/une secrétaire de séance : Muriel Jourdrein
- Nomination d'un/une scrutateur (trice) de séance : Jacques Flatin

La liste des associations présentes, représentées et le nombre total d'associations, pour ce scrutin, sont disponibles sur demande auprès du secrétariat de la FNPP.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1) Projet de fusion de la FCSMP au sein de la FNPP.

- Nombre de licenciés :
- 14 Femmes et 440 hommes soit 454 possesseurs d'une licence.
- **Documents joints** : Projet de fusion/absorption
- Mise au vote.

2) Mise en adéquation des statuts de la FNPP avec les statuts des associations reconnues d'utilité publique, approuvés par le conseil d'état.

Présentation vidéo par Alain Scriban : Secrétaire Général Adjoint/Conseil Communication

- Intégration de la discipline Pêche Sous-Marine,
- Validation du règlement intérieur établi en application des statuts d'une association reconnue d'utilité.
 - **Documents joints** :
 - Projet Statuts de la FNPP avec mise à jour au 02/12/2023
 - Projet de règlement intérieur avec mise à jour au 02/12/2023
- Mise au vote.
- **La délégation à un ou deux administrateurs** pour apporter, directement des modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.
 - Proposition de délégation à Jacques Flatin et Alain Scriban,
 - Mise au vote.
 -

3) Tarifs 2024 des prestations et adhésions.

- Proposition d'augmentation des tarifs des prestations et adhésions 2024=>2025,
- Mise au vote.

4) Questions réponses

La séance est ouverte à 9h30

1 - Projet de fusion de la FCSMP au sein de la FNPP

Projet de fusion : La FCSMP devient la division Chasse Sous-Marine Passion de la FNPP.

Nombre de licenciés concernés : 14 Femmes et 440 hommes soit 454 possesseurs d'une licence.

Lecture du projet de fusion/absorption par Jean Mitsialis, Président : *(PDF joint)*

Présentation du rapport financier FNPP/FCSMP par Jacques Flatin, Trésorier : les comptes de la FNPP et la FCSMP sont intégrés dans le même bilan depuis 2 ans, la FNPP a récupéré un actif d'environ 4.500 euros lors de la clôture des comptes FCSMP.

- Compte de résultat du 01.01.2023 au 30.09.2023 *(PDF joint)*
- Bilan du 01.01.2023 au 30.09.2023 *(PDF joint)*

Remarques concernant ce projet : la licence pour les chasseurs sous-marins est de 30€, elle comprend une assurance. Cette assurance peu être étendue en optant pour une formule à 56,00 euros (voir rubrique « rejoignez-nous sur fnpp.fr). A terme, le site FCSMP sera intégré dans le nouveau site FNPP actuellement en construction (sera présenté lors de l'AG du 06/04/2024).

Jacques Flatin remercie la secrétaire comptable, Mme Peggy Tétrel dont la collaboration efficace a permis la présentation des comptes totalement à jour.

Pour répondre à la question de Mme Annick Danis (17), Jacques Flatin précise que pour chaque projet FNPP, une comptabilité analytique séparée est tenue (FCSMP, suivi palourdes, salons etc...).

Précision : la licence FCSMP n'est pas une adhésion, il s'agit d'une division de la FNPP gérée différemment. Attention : nous gérons uniquement « les plongeurs sous-marin », en aucun cas « les plongeurs bouteilles ».

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **adopté à l'unanimité**

2 - Mise en adéquation des statuts de la FNPP avec les statuts des associations reconnues d'Utilité Publique :

Nécessité de se conformer aux **statuts approuvés par le Conseil d'État** dans un avis rendu le 19 juin 2018, actualisés par le Conseil d'Etat dans son avis du 28 avril 2020.

Documents rédigés en commun par : Jean Mitsialis, Alain Scriban et Jacques Flatin (merci à tous).

Présentation du projet en vidéo par Alain Scriban qui ne peut être présent pour raison personnelles.

- Point ajouté : la fusion de la FCSMP est approuvée, donc intégration de la discipline Pêche Sous-Marine dans les statuts de la FNPP.
- Présentation Statut & Règlement intérieur (vidéo.mp4).
- Statuts modifiés (**PDF joint**), conformes au Conseil d'Etat. Remarques et commentaires : néant.

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **adopté à l'unanimité**

Validation du **règlement intérieur** établi en application des statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

- Un règlement intérieur type a été élaboré par le ministère de l'intérieur duquel il est recommandé de s'inspirer.
- Présentation du règlement intérieur (**PDF joint**), remarques et commentaires : néant

Mise au vote

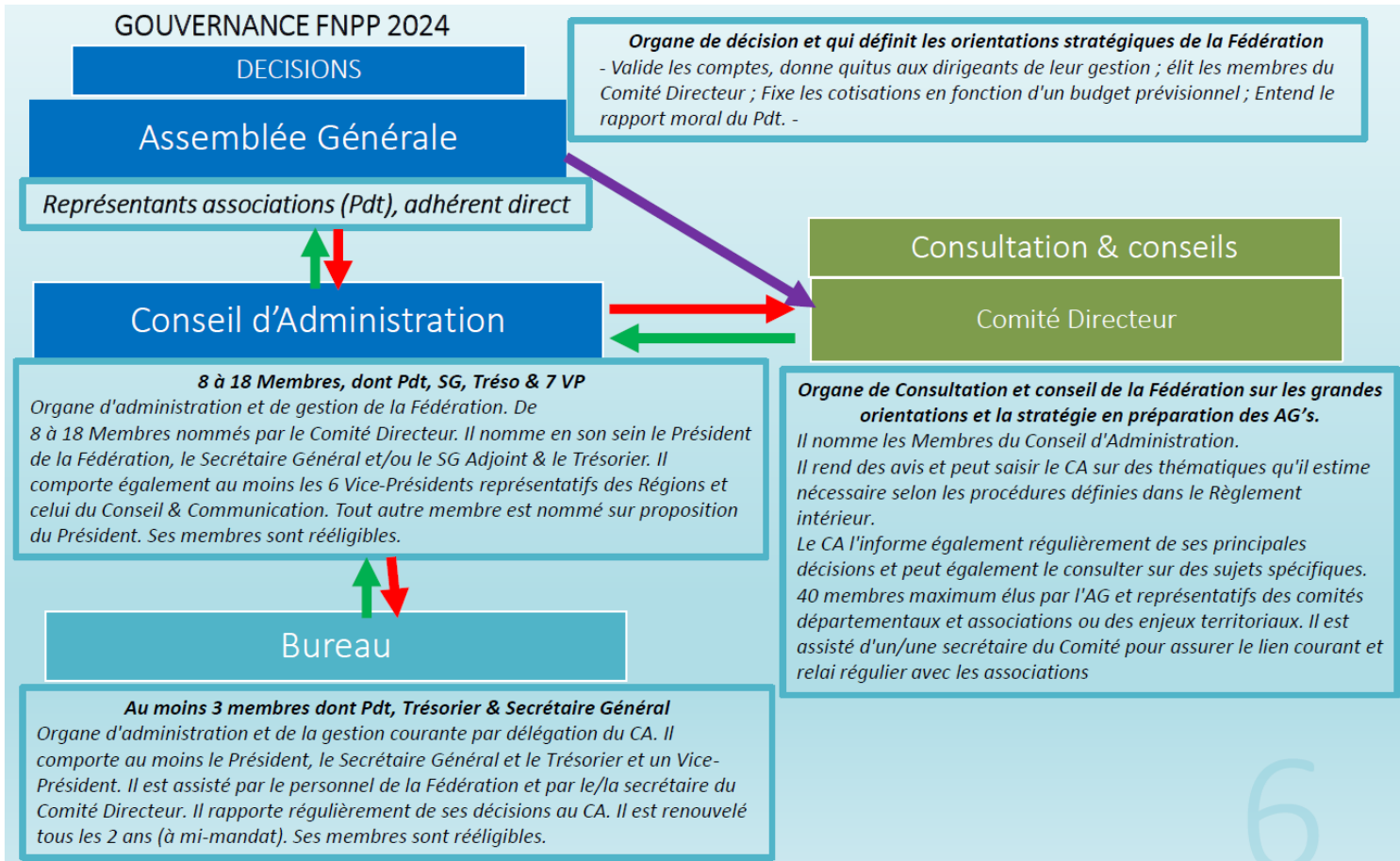
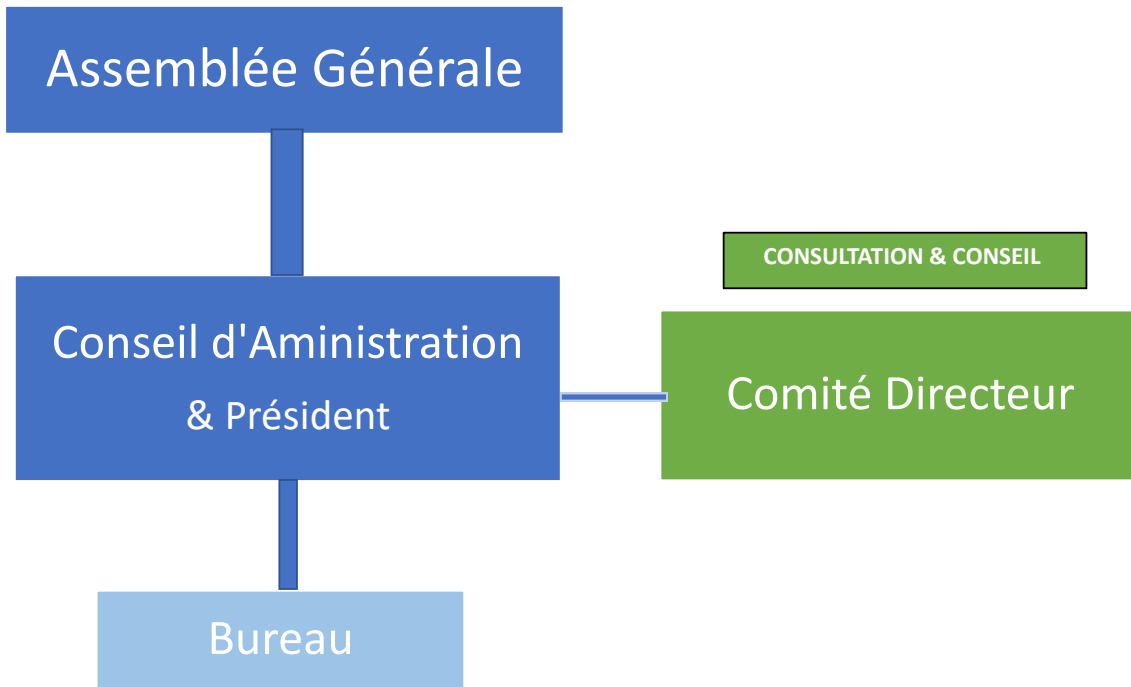
Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **adopté à l'unanimité**

Organisation de la FNPP 2024

Gouvernance de la FNPP 2024 :



6

Conseil d'administration



Comité Directeur

Dep	Titulaires	Suppléants	Association
59/62	CORET Jean-Luc	VIARD Dominique	Les Sternes
76	ROGERET Maurice	COTTARD Denis	APPLH
14	HALLEY-DUVAL Arlette	François CORBEAU	CPPL
50	LECLERE Jean Pierre	COSSE Allain	APP Cotentin
50	AVOINE Bernard	LELANDAIS Norbert	APUPQ
50	RICHARD Denis	LEPIGOUCHET Jean	ABPP
35	RICHARD Michel	GUYOT François	APLC
22	SCRIBAN Alain	OMNES Jean-François	APPIB
22	BOUGAULT Claude	LEFEUVRE Pierre-Yves	APPUOP
29	VINAY Paul	RICHARD Serge	CD29
29	FOUQUET Jean-Pierre	COLIN Pierre	PNMI
29	ROPARS Dominique	TALLEC Serge	La Méloine
56	BARRAULT Christophe	LE PORT Philippe	CPPR
56	Alain BLANCHARD	HUTTEAU Gérard	APPRL
56	BAUDOIN Pascal	PERRON Gérard	CD56
44	Christophe GOUMAS	GAUTIER Régis	CD44
44	ALLIN Patrice	Michel DIARD	APSB Mindin
85	PLATAUT Jackie	BUTEAU Jacques	AN Bourgenay
85	FLATIN Jacques	GARZI Graziano	Maupas Plaisanciers

85	Alain CIEREN	CROCHET Jean-Yves	A3PL
17	DANIS Annick	DANIS Marcel	CDPP17
17	THILLET Yves	RODRIGUEZ Christian	APM Le Douhet
33/40/64	FANARA Bruno	BRANCHET Alexandre	CPAS
33/40/64	STEPHAN Pierre	HERNANDEZ Christian	APPA
Occitanie	HODEAU Jean-Claude	PIN Maurice	Les Pescadors
Occitanie	MITSIALIS Jean	ANDRIEU Jacques	CR Occitanie
13	VERUNI Jean-Antoine	SERVILLA Arnaud	Association Pêcheurs libres Martigues
13	GIORDANO Gérard	BEYNEX Eric	Amicale Pêcheurs Sportifs Marseille
83/06/20	MUNOZ Serge	AZIEZ Kamel	APPBC
83/06/20	BERT Lionel	DESTEFANI Jean-Marie	APP Azuréens
20	MARRAS Paul	CLERET Jérémy	Mare e Pesca
FCSMP	ARVOR Joël 29	LABORDE Vincent	FCSMP

Plusieurs personnes sont entrées au Comité Directeur depuis l'AG du 16 avril 2023 au Cap d'Agde (34) :

Nouveaux titulaires :

Rogeret Maurice (76) - Richard Michel (35)

Nouveaux suppléants :

Denis Cottard (76) - François Corbeau (14)- Michel Diard (44) - Christian Rodriguez (17) - Vincent Laborde (FCSMP)

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Adopté à l'unanimité**

La délégation à un ou deux administrateurs,

- Confiée à un ou deux administrateurs une délégation pour apporter directement des modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.
- Proposition de donner délégation à **Jacques Flatin et Alain Scriban** pour accomplir cette tâche.

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Adopté à l'unanimité**

3 - Tarifs 2024 des prestations et adhésions FNPP

Proposition d'augmentation des tarifs des prestations et adhésions 2024 et 2025

Tarif adhésion individuelle des adhérents au sein des associations :

- **15€ sans changement au 1^{er} janvier 2024.** Ce montant se décompose de la manière suivante : 7€ de cotisation + 8 euros abonnement PP.
- **Le passage à 16€ aura lieu au 1^{er} janvier 2025.**

Tarif adhésion individuelle des adhérents directs FNPP :

- **30€** adhésion (donc carte fédérale) avec abonnement au bulletin d'information trimestriel « *Pêche Plaisance* ». Pour « forcer » l'adhésion de ces personnes vers une association, cette cotisation est encore appelée à évoluer de manière significative dans les années à venir.
- **18€** abonnement seul (sans carte fédérale) au bulletin d'information trimestriel « *Pêche Plaisance* ».
- Ces adhérents directs seront prévenus individuellement des changements de tarifs par courrier expédié par la secrétaire-comptable.

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Adopté à l'unanimité**

Proposition de tarifs pour encarts publicitaires dans « *Pêche Plaisance* » (4 parutions successives par an) :

Formats et tarifs des insertions :

-**Dernière de couverture** A4 pleine page (210X297 avec 4mm de fond perdu) : **2.400 € HT**

-**2ème de couverture A4 pleine page** (210X297 avec 4mm de fond perdu) : **2.400 € HT**

-**3ème de couverture A4 pleine page** (210X297 avec 4mm de fond perdu) : **2.200 € HT**

-**A4 pleine page intérieure** (210X297 avec 4mm de fond perdu) : **1.800 € HT**

-**A5 demie page** (190X133) : **1.000 € HT**

-**A6 quart de page** (105X148) : **600 € HT**

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Adopté à l'unanimité**

Proposition d'évolution de la Contribution Solidaire :

Cette évolution sera présentée lors du prochain Conseil d'administration et Comité directeur le **20 janvier 2024** prévus à Saint-Brice en Coglès (35).

Barème dégressif ? Intégration d'une contribution assurance par membre non affilié ? Le sujet est en cours de réflexion.

Proposition d'augmentation des tarifs des matériels de communication :

Tarif unitaire	Prix de vente FNPP au public	Prix de vente aux associations	Commande minimum Public / FNPP	Commande minimum Association
Pied à coulisse avec sticker non posé	4.00 €	1.50 €	20	30
Sticker Pied à coulisse seul	1,00 €	0.35 €	50	50
Planches respectons les tailles	2.00 €	0.50 €	20	50
Réglettes respectons les tailles	2.00 €	0.50 €	20	50
Fanions/Pavillons FNPP	5.00 €	3.00 €	10	15

Nota : Chaque association peut fixer librement ses tarifs de vente.

Pour conditionner les Pieds à coulisse, la FNPP envisage d'avoir recours aux services d'une association employant des personnes en situation de handicap (type CAT). Prospection en cours.

Attention : Jean lepigouchet recommande de fournir mais ne pas poser nous-même le sticker « réglette » sur le pied à coulisse (si la pose est imprécise, nous engageons notre responsabilité en cas de contrôle).

Mise au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Adopté à l'Unanimité

4 - Questions

Demande de formation : Développer des formations pour les associations, en particulier sur les droits fondamentaux et les aspects de gestion.

Assurances MAIF : le site de la FNPP contient toutes les informations nécessaires pour une bonne compréhension des garanties incluses dans ce contrat groupe (espace réservé aux associations).

Prochaine AGO (dans le cadre d'un **congrès national électif** sur 2 jours) : **les vendredi 5 et samedi 6 avril 2024.**

- Lieu en prévision : Paris - Possibilité d'inviter des représentants des ministères le matin du vendredi 05/04, puis Travaux des Commissions l'après-midi (à préparer en amont et faire un point lors du CD du 20 janvier)
Le samedi 06/04 : Assemblée Générale Ordinaire.
- Merci de confirmer votre intention de participer au secrétariat FNPP (secretariat@fnpp.fr). Répondre au « sondage de pré-réservation » envoyé par e-mail le 01/12/2023.

Site fnpp.fr - nouvelle Carte de France interactive : la carte va être mise en production dans les prochaines semaines, il y a encore une trentaine d'associations qui n'ont pas envoyé leur fiche composition à jour !

Construction du nouveau site : le cahier des charges est bouclé (voir PP80). Une prospection est lancée pour sélectionner les services d'un Webmater (3 prestataires consultés). Le nouveau site sera bouclé et présenté en AG à Paris début avril 2024.

Le Conquet (29) : demande d'explications concernant la déclaration obligatoire des pêcheurs de loisir préconisée par l'Europe : nous n'avons trouvé aucun arrêté précis concernant cette disposition qui doit obligatoirement être validée par la commission européenne.

Bon à savoir : à l'origine cette mesure est exprimée par la France !

Jean Mitsialis : Nous demandons cette déclaration uniquement sur les espèces en difficultés.

Nous obtiendrons des éléments plus précis lors de la prochaine réunion au nom de la Confédération, avec **M. Eric Banel (DGPMA) le 08 décembre prochain.**

Nous discuterons aussi des dispositions concernant la **campagne de thon rouge 2024**. Cette réunion se déroulera également en présence d'Alain Scriban et Thierry Coste (Lobbyiste).

Si notre quota de thon rouge n'augmente pas, nous ne pourrons pas faire de partage équitable avec les nouvelles associations (qui la première année sont cantonnées au No-Kill).

Avec son statut « Loi 1901 », la FNPP n'a pas le droit de refuser l'affiliation de nouvelles associations en conformité avec ses statut (pas de ségrégation !).

Le quota 2023 a été dépassé (105% au niveau de la Confédération).

Lors de cette réunion importante, nous appuierons sur le fait que les pêcheurs de loisir sont désormais intégrés dans la PCP (Politique Commune des Pêches) et représentent une pêcherie à part entière, nous avons donc des droits et la possibilité d'un recours

administratif en cas de désaccord. L'arrêté de répartition du quota de thon rouge paraîtra en janvier 2024 (à surveiller).

Calendrier prévisionnel 2024 : en ligne sur fnpp.fr – rubrique actualités.

Revue pêche en mer N°461 de décembre 2023 : voir article consacré à l'enquête FISHFRIENDER.

Les nouveaux statuts FNPP seront déposés auprès du Ministère de l'Intérieur pour solliciter notre reconnaissance d'Utilité Publique (suivi Pascal Baudoin, Alain Scriban, Jacques Flatin). Le délai d'instruction n'est pas connu. En cas de demande de modifications importantes, les motifs devront être précisés, discutés et revotés en AGE.

Notre reconnaissance d'Utilité Publique est cruciale pour renforcer la notoriété, la crédibilité de la FNPP (sorte de label qui contribue à ouvrir plus facilement certaines portes !).

Sur le plan fiscal, il peut permettre d'accepter des legs, des dons et permettre à certaines associations de récupérer de la TVA.

Agrément Environnement : il s'agit d'une démarche différente, notre dossier est complet et à l'étude auprès de la préfecture dont dépend le siège de la FNPP : Quimper (29). Dossier suivi par Pascal Baudoin.

Clôture de l'AGE le 02 décembre à 12h10

Prochaine réunion du CA/CD FNPP le **samedi 20 janvier 2024** à Saint-Brice en Cogles (35).

Prochain **congrès électif : les 5 et 6 avril 2024** à Paris (en projet)

Le Président
Jean MITSIALIS

Le Secrétaire
Muriel JOURDREIN

Scrutateur
Jacques FLATIN